

PROGRAMME DE FORMATION

Formation travail en hauteur Port du Harnais

Référence : TEH003

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Rappel du décret 98-1084 du 2 décembre 1998
Le code du travail (article L 230-2, R 233-45, R 235-3-2, R4323-58 à R4323-90 et R 4141-15)
Le décret 2004924 du 01 septembre 2004
Recommandation R430 et R431

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur :
La connaissance de la législation et réglementation en matière de travail en hauteur et port du harnais
Les risques de chute de hauteur.
Les protections collectives et individuelles.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne appelée à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Prérequis : Être médicalement apte au travail en hauteur par le médecin du travail.

MODALITE DE LA FORMATION

- 7 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **8 personnes maximum**.



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Utiliser le matériel spécifique pour réaliser des travaux en hauteur, dans les conditions optimales de sécurité, de rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées, de contrôler et entreposer le matériel à la fin de son utilisation dans le respect des règles de l'art.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés, experts dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et le travail en hauteur sont actualisées.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Alternance des séquences théoriques par l'exercice de cas pratiques pour évaluer l'atteinte des objectifs. Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode de vérification et sur le travail en hauteur, port du harnais**.
- Evaluation des connaissances des participants avec un **quizz sur la prévention** en cours de formation **et pratique avec un exercice d'application**, sanctionnent la délivrance de l'autorisation de travailler en hauteur.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « Evaluation de la formation ».

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr



Intégral Formation

integralformation@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation travail en hauteur

DEROULE DE LA FORMATION

★ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone avec matériels mis à disposition permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité.

En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

★ PARTIE THEORIQUE

- Sensibilisation à la sécurité (coût et dommages engendrés par les accidents du travail).
- Législation et réglementation en matière de travail en hauteur.
- Responsabilités et devoirs du salarié, le règlement de l'entreprise.
- Les risques de chute de hauteur, statistiques sur les accidents du travail.
- Les facteurs et accidents dus aux chutes de hauteur.
- Calcul simple des effets dynamiques d'une chute.
- Choix des EPI en fonction des risques.
- Les mesures de protection collectives à prévoir.
- Conditions d'utilisation des échelles, nacelles et échafaudages et réglementation.
- Les composants d'un système d'arrêt des chutes : le harnais, le système de liaison, les ancrages, les connecteurs.
- Contrôle, entretien et entreposage des EPI.

★ PARTIE PRATIQUE

- Analyse et conception des lieux de travail, état général des installations de sécurité.
- La signalisation, le balisage et les risques environnementaux.
- Inventaire et présentation de la conformité, le domaine d'utilisation, la vérification, l'entretien et le stockage de chaque équipement de protection individuelle selon leur notice d'utilisation.
- Manipulation, vérification, ajustement, utilisation et réglages des EPI.
- Les équipements de déplacement, les ancrages et les conditions particulières.

★ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET SANCTIONNE LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE.

Durée : 6 Heures 40

★ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « Prévention des risques liés au travail en hauteur ».
Ressources pédagogiques MémoForma.